

Compte-rendu du conseil de l'UMR 7203 LBM du jeudi 10 mars 2022

Présents:

- Membres de droit : Olivier Lequin, Fabienne Burlina

- Membres nommés : Laurence Grimaud, Arnaud Gautier, Daniel Abergel, Nathalie Etienne

- Membres élus : Roba Moumné, Nicolas Delsuc, Françoise Illien, Rodrigue Marquant, Delphine Ravault, Sonia Khemaissa, Mathieu Letrou

- Invités : Lou Rocard, Rodolphe Vuilleumier

Excusés:

Membre de droit : Clotilde PolicarMembre élu : Ludovic Carlier

Ordre du jour :

- Installation des nouveaux membres élus au conseil
- Point RH
- Actualité plateforme de gestion
- Budget prévisionnel 2022
- Projets d'équipements
- Perspective de prélèvements sur ressources propres
- Projets de contrats doctoraux 2022 présentés aux ED
- Projet de fusion PASTEUR LBM
- Questions diverses

* * *

Préambule:

Le directeur d'unité évoque en préambule la situation politique avec des messages officiels de toutes les tutelles pour condamner la guerre en Ukraine et apporter soutien. Des dispositifs d'accueil se mettent en place, dans le cadre de programmes spécifiques (PAUSE, formations de langues étrangères, FLE, ...), ou de solutions internes. Il ne faut pas hésiter à remonter les difficultés afin de voir ce qui peut être mis en place. O. Lequin informe qu'il n'y a pas de collègues ukrainiens au LBM, mais des collègues russes qui peuvent subir les contre coups et qu'il faut également soutenir.

Concernant la situation sanitaire, occultée par les évènements géopolitiques, les allègements annoncés par le gouvernement à compter du 14 mars prochain n'ont pas donné lieu à des instructions de la part de notre ministère, notamment pour le retrait du masque dans l'enceinte de nos locaux.

1. <u>Installation des nouveaux membres élus au conseil.</u>

- O. Lequin souhaite la bienvenue aux nouveaux membres qui ont rejoint le conseil d'unité :
- Sonia Khemaissa et Mathieu Letrou en tant qu'élus pour le collège D des doctorants et postdoctorants,
- Françoise Illien, élue du collège des BIATSS-ITA suite au départ de Karine Gherdi,
- Nathalie Etienne, nommée en tant que DAF de la plateforme de gestion mutualisée qui se met en place,
- Rodolphe Vuilleumier, invité permanent en tant que directeur du département de chimie de l'ENS,

Le directeur d'unité fait part des anomalies relevées dans la composition du conseil au regard du règlement intérieur. Cette situation sera regardée de plus près d'ici le prochain conseil afin d'être en conformité avec la dernière version du règlement intérieur, notamment pour les sièges d'élus suivants non pourvus : un membre élu Professeur, un membre élu Directeur de recherche, un membre élu MCF.¹

¹ Après consultation des documents officiels, notamment de la décision du CNRS n°DEC190728DR02 en date du 20/02/2019, une nouvelle composition du conseil de laboratoire aura été établie comme suit :

^{- 3} membres de droit : le directeur et 2 directeur-adjoints,

^{- 8} membres élus dont : 3 élus du collège des ITA, 3 élus du collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 2 élus du collège des non-permanents,

Après échanges en conseil, la perspective d'organisation d'une élection partielle est envisagée, mais également la révision du règlement intérieur pour notamment revoir les conditions d'éligibilité d'un an d'ancienneté pour se présenter. Cette disposition complique la situation pour le collège des doctorants ou post-doctorants dont les contrats sont limités dans le temps. Il serait plus adapté de permettre à tout membre actif de se présenter sans condition d'ancienneté, et ce pour l'ensemble des collèges.

2. Point RH.

Le directeur informe des arrivées et départs, avec beaucoup de changements pour le pôle 1 PGMB : Arrivées de :

- Lou Rocard affectée depuis le 01/09/2021 en tant que MCF SU,
- Alice Balfourier depuis le 13/12/2021 en tant que MCF ENS,
- Pour leur temps de recherche, Sophie Vriz, PR UPC, Christine Rampon, MCF UPC, Michel Volovitch, PR Emérite ENS (département de biologie); N. Delsuc précise qu'actuellement, faute de place en raison des travaux CPER2, ils ne viennent que ponctuellement.

Départs de :

- Géraldine Gazzah, départ à la retraite effectif depuis le 7 février dernier,
- Rodrigue Marquant, avec une perspective de mutation interne FSEP CNRS en tant qu'ingénieur en synthèse chimique au laboratoire GEC Génie Enzymatique et Cellulaire, dirigé par Karsten Haupt à l'UTC, l'avis définitif et la date d'affectation sont attendus sous peu.

Concernant les assistants de prévention, des nominations sont en cours en raison des fins de mission de Géraldine Gazzah, Rodrigue Marquant et Guillaume Bouvignies :

- Delphine Ravault pour le pôle 2 BAIMC,
- Mathieu Baudin pour le pôle 3 SDB,
- et Maxime Vitale en tant qu'AP assimilé pour le pôle 1 PGMB en attendant un recrutement pérenne en remplacement de G. Gazzah.

Pour les correspondants, le directeur rappelle la situation :

- Correspondant SSI: Patrick Fuchs
- Correspondant Europe: Fabien Ferrage
- Correspondant Sciences ouvertes SU: Nicolas Pietrancosta
- Correspondant formation CNRS : Jean-Maurice Mallet est remplacé par Pauline Barjolin, responsable du pôle RH de la plateforme de gestion mutualisée

En marge, O. Lequin informe de la demande de nommer un référent sciences pour les affaires climat et lance un appel à candidatures. Cette demande émane pour le moment de l'ENS mais sera relayée par les autres tutelles compte tenu du contexte conjoncturel avec des engagements pris pour diminuer les productions de CO2.

Les demandes de postes remontées auprès des tutelles sont exposées :

Tutelle CNRS dont les demandes sont en attente d'arbitrage :

- Demande d'ouverture d'un concours d'ingénieur de recherche en culture cellulaire en attente d'arbitrage (également formulée côté ENS mais non classée). Il s'agit d'un poste mutualisé LBM (Pôle PGMB, C. Policar) et IMAP. R. Vuilleumier a transmis à l'INC un courrier spécifique de soutien sur cette demande.
- Demande d'ouverture d'un concours d'ingénieur d'études en administration des systèmes d'informations et réseaux. Cette demande mutualisée des 3 unités est compliquée à faire valoir du fait du manque d'attractivité pour ces postes dans le secteur public.

R. Vuilleumier expose le contexte du concours CNRS non pourvu en 2021 et des pistes à privilégier avec le recours à des contractuels avant d'envisager une situation pérenne pour un agent identifié.

^{- 4} membres nommés.

Dans ce contexte, la composition du conseil est conforme ; il faudra cependant prévoir le remplacement, voire la cooptation d'un collègue ITA, avec la vacance du siège qui sera libéré par R. Marquant du fait de son départ en mobilité externe.

L'environnement, avec un seul agent dans un périmètre de compétences, n'est également pas favorable ; c'est la raison pour laquelle l'ENS souhaite mettre en place un réseau des informaticiens avec un pôle scientifique pour répondre aux besoins spécifiques des départements sciences qui ne peuvent faire valoir une structure informatique.

- O. Lequin revient sur les besoins de plus en plus criants avec notamment le déploiement en cours d'une solution de stockage des données, côté SU comme côté ENS, où, à défaut de fonction support dédiée, des scientifiques volontaires sont mis à contribution (P. Fuchs, A. Seitsonen).
- Demande de poste mutualisée sur les 3 pôles du LBM prévu pour épauler R. Marquant (niveau AI). Même si cette demande a encore plus de sens aujourd'hui avec son départ en mobilité, il y a peu d'espoir qu'elle soit classée cette année et il faudra la reconduire pour la campagne 2023.

En marge la situation de L. Cattiaux, AI CNRS qui a quitté l'unité dans le cadre d'une mobilité, est évoquée et sera prise en compte dans les demandes de la prochaine campagne.

Tutelle ENS avec arbitrage connu:

- Demande de transformation de poste suite au départ en retraite de G. Gazzah au pôle 1 PGMB avec une ouverture de concours, emploi-type d'assistant ingénieur en synthèse chimique : arbitrage rendu pour le recours à un contractuel de niveau technicien jusqu'au 31/08/2023. Il est à noter la part de mutualisation à 0,1 ETP au niveau du département pour couvrir les besoins de la collectivité notamment sur les questions H&S.

Tutelle SU avec arbitrage connu:

- Concours de technicien, BAP J, en gestion administrative avec un concours interne publié pour une affectation au 01/09/2022.

3. Actualité de la plateforme de gestion :

Avant de faire un point de situation sur le déploiement de la plateforme, le directeur souligne l'implication des collègues supports qui contribuent sans relâche à la mise en place de cette nouvelle organisation, malgré les difficultés rencontrées avec des problématiques complexes d'accès aux applications métiers des tutelles,

Aujourd'hui plusieurs actions sont déployées ou en cours :

- Mise en place d'adresses génériques avec des points d'entrée par type de sollicitations (affaires générales, RH, finances)
- Création d'une adresse avec le domaine SU <u>sciences-lbm-pasteur-admin@sorbonne-universite.fr</u> pour les questions logistiques de site PMC, mais aussi pour tout affichage nécessaire de la tutelle SU
- Abandon des anciennes adresses, qui sont redirigées automatiquement
- Mise en forme des signatures de mail des collègues de la plateforme sur le même modèle, avec la localisation du ou des bureaux, le numéro de téléphone
- Mise en œuvre du transfert des lignes téléphoniques pour les collègues avec un positionnement multi-sites ou en situation de télétravail
- Mise en place des binômes par tutelle pour le pôle finances
- Restructuration de l'intranet du département et de ses unités et base de travail prête à être mise en ligne

En plus de la présence de N. Perron, les roulements sur site PMC se sont organisés en dehors des contraintes de congés ou d'impératifs : P. Barjolin le lundi, R. Aroquiame le mardi et le vendredi, N. Etienne le mercredi². Le planning de présence des collègues de la plateforme est accessible via l'intranet https://www.chimie.ens.fr/intranet/generalites/plateforme-de-gestion-mutualisee/

Toutefois la situation est fragile pour le pôle finances et O. Lequin expose le contexte de ce pôle prévu pour fonctionner avec 4,5 ETP. En raison de l'absence d'A. Halloppé, et de la vacance des postes précédemment occupés par C. Jourson et M-T. Mendy, le pôle fonctionne actuellement avec 2 collègues, dont un à mi-temps, R. Aroquiame et I. Gouerec, ce qui nous a contraints à faire appel à K.

-

² E. Macudzinski le jeudi depuis avril

Gherdi qui avait proposé son appui en accord avec la direction de l'UFR de chimie. Egalement N. Etienne vient en appui pour la gestion des dossiers litigieux.

L'urgence est de recruter et 2 offres d'emploi pour des CDD niveau technicien en gestion financière ont été publiée :

- un CDD de 5 mois sur le support financé par SU
- un CDD de 9 mois avec des négociations en cours pour le financement du poste par le CNRS (environ 22,5 k€).

Faute de candidats pour le moment, la plateforme aura recours dans un premier temps, dès la fin mars, à 3 stagiaires de DUT GEA, option finances et comptabilité.

Dans ce contexte, les chantiers d'uniformisation des processus, ou encore de production de relevés d'exécution budgétaire tous les 2 mois, ont pris du retard, même si ces derniers sont traités à la demande pour les contrats qui prendront fin au cours de l'exercice 2022.

4. Budget prévisionnel 2022.

Le directeur informe de la répartition par pôle des subventions d'état toutes tutelles, qui a été établie comme suit :

	PÔLE 1 PGMB	PÔLE 2 BAIMC	PÔLE 3 SDB	Réserve Dir LBM Dept	TOTAL DISPONIBLE LBM	SE 2022	% disponible LBM	Variation /2021	Variation /2020
SU	17 000,00 €	23 900,00 €	17 000,00 €	17 100,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	100,00%	1	-
CNRS	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	10 000,00€	82 000,00 €	82 000,00 €	100,00%	2,50%	20,59%
ENS fonct.	6 900,00 €		6 900,00€	19 200,00 €	13 800,00 €	48 000,00 €	60,00%	14,29%	-1,03%
ENS invest.	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00€	(OS)	15 000,00 €				
TOTAL	52 900,00 €	52 900,00 €	52 900,00 €	46 300,00 €	205 000,00 €	205 000,00 €		4,06%	7,05%

O. Lequin rappelle les chiffres de l'exercice 2021 et les dotations obtenues dans le cadre des 10% issus de la LPR (Loi de programmation de la recherche). Pour la tutelle SU, cela s'est concrétisé en octobre 2021 par un complément d'installation de 10% sur la subvention d'état. Pour l'ENS, un appel à projets a été lancé pour des équipements scientifiques mutualisés, ce qui a conduit à l'acquisition d'un incubateur (LBT), un amplificateur portatif (IMAP), un spectrofluorimètre (LBM, pôle 1 PGMB), et des nœuds de calcul (PASTEUR, pôle CHTHEO).

Il est également fait état des opérations spécifiques pilotées sur le budget ENS du département et de ses unités qui ont permis de contribuer en 2021 à l'acquisition d'une boîte à gant et d'une centrifugeuse. Dans un souci d'affichage pour toute la communauté scientifique, ces équipements mutualisés seront affichés sur l'intranet.

Concernant l'utilisation de la dotation ENS, le directeur expose la problématique de la part positionnée en masse d'investissement à hauteur de 15 k€ et revient sur la réserve dite « Département » qui sert aux dépenses mutualisées de fonctionnement équipes : enlèvement des déchets chimiques, gaz, entretien sorbonnes et climatisation, reprographie.

En marge il est par ailleurs rappelé les objectifs d'engagement de dépenses affichés au CNRS et qu'il serait raisonnable d'atteindre pour les trois tutelles : 55% au 30 juin, 75% au 30 septembre, 100% au 30 novembre

5. Projets d'équipements

De par les contraintes de fonds positionnés en masse d'investissement côté ENS, le directeur expose les opérations d'équipement prévues cette année :

- Projet de jouvence de la plateforme RMN SESAME PARIS à hauteur de 2,150 M€ dont un financement de 0,8 M€ de la région avec une perspective de contribution du LBM de 50 k€ (35 k€ sur les ressources

propres du pôle 3 SDB et 15 k€ envisageable sur la dotation d'investissement de l'ENS). Les appareils concernés sont : 700 solide, 600 liquide, 2 cryosondes liquide TCIF et MAS, 500 MHz Prodigy, 400 MHz.

- Projet d'acquisition d'un appareil MALDI-TOF 350 k€ sur le financement de la plateforme SU et dont le projet a été classé 2^{ème} par le réseau omique. Le LBM contribuerait à hauteur de 15 k€ dont 5 k€ sur ressources propres issues des ANR et un soutien pourrait être sollicité sur les appels à projets d'opérations spécifiques du département.
- Projet Plateforme interactions moléculaires IBPS, Biacore T200 et MST Monolith X Nanotemper [spectral shift] avec une contribution du LBM de 2 k€ (A venir webinaire de Pierre Soule)
- Projet d'acquisition GC-MS dans AAP iSIM avec un soutien du LBM de 3 k€ dont 1 k€ du pôle 2 BAIMC
 (D. Warschawski).

A la question de N. Delsuc, O. Lequin indique que l'augmentation des effectifs est prise en compte dans le calcul des dotations allouées sur subvention d'état par le CNRS mais que cette règle n'est pas suivie pour les tutelles ENS et SU.

6. Perspective de prélèvement sur ressources propres

Le directeur informe le conseil de la possibilité donnée par la loi de programmation de la recherche pour qu'une part des contrats de recherche, destinée à participer aux coûts induits, reviennent aux unités respectives. SU s'est d'ores et déjà inscrit dans cette perspective avec un cadrage communiqué en septembre dernier sur la base des limites de taux de prélèvement fixées par certains financeurs, notamment publics, tels l'ANR ou certaines associations (cf ci-après).

Répartition des PCI en fonction des types de contrat

Type de contrat	Part SAIC	Part UR		
Contrats européens hors Actions Marie Sklodowska Curie (AMSC)	15%	Jusqu'à 10% sur les montants non fléchés (MNF), à ajuster en fonction du contrat		
Contrats européens Actions Marie Sklodowska Curie (AMSC)	Reliquat en fin de projet de la catégorie de coûts « Management & indirect costs », après prélèvement de la provision pour risque employeurs	0		
Contrats industriels	15%	A priori non limité et doit être ajouté à la part SAIC		
Contrats ANR	Jusqu'à présent 4%. 8% pour les contrats signés en 2021	4%		
Contrats avec des fondations, associations et collectivités locales	Entre 0 et 15%	0		

Concernant les modalités de versement, il a principalement été convenu à SU, pour permettre davantage de souplesse, de créer une ligne de crédit spécifique (eOTP) destinée à recevoir la part UR après décision du conseil d'unité. Le SAIC se chargera ensuite d'opérer les prélèvements établis. A noter que le versement de cette part UR est conditionné, pour les contrats soumis à justification, aux montant justifiés dans la période précédente (tous les ans pour les ANR, et tous les 18 mois pour les contrats européens), et que pour les contrats libres, le reversement est annuel.

Quant à l'utilisation, il est possible de cumuler les parts UR de plusieurs contrats en s'engageant à dépenser les fonds dans la limite des 3 ans après mise en place.

Le positionnement des autres tutelles n'est pas encore complètement connu. R. Vuilleumier intervient pour informer de la situation côté ENS; d'après les derniers échanges, l'établissement ne mettrait pas en œuvre ce cadrage pour les contrats justifiés en 2021 mais se devrait d'appliquer les directives des financeurs à compter de cette année 2022.

Les directeurs d'unité présents s'accordent à dire que cette perspective doit être envisagée conjointement, notamment dans le cadre des discussions autour du projet de fusion, l'objectif étant de maintenir une politique scientifique avec des appels à projets pour le financement d'opérations spécifiques mutualisées, ou encore pour financer la maintenance d'équipement.

7. Projets de contrats doctoraux 2022 présentés à l'ED 388.

Le directeur expose les classements qui ont été remontés aux écoles doctorales. Pour l'ED 388, 3 sujets ont été classés, dans l'ordre : S. Noinville, F. Ferrage et S. Cribier. Quant à l'ED 406, 2 sujets ont été classés, celui de F. Burilina, puis celui conjoint de R. Moumné et L. Rocard.

O. Lequin suggère de revoir pour l'avenir les modalités d'évaluation avec le recours à un conseil étendu plutôt qu'au conseil de direction. Cela permettra aussi de rediscuter les critères retenus jusqu'alors : la sujet scientifique, la nécessité de favoriser le soutien des jeunes chercheurs ou des chercheurs avancés sans financement, la prise en compte du taux d'encadrement des collègues HDR, les collaborations entre équipes, la politique établie sur plusieurs années (avec un effet mémoire), la prise en compte de tous les financements par les tutelles (CD ED et programmes, CDSN, AgPR).

8. Projet de fusion PASTEUR LBM.

Concernant le projet de fusion PASTEUR LBM, des rencontres ont actuellement lieu avec les membres permanents de chacun des pôles, en présence des directeurs respectifs. Pour le moment les échanges portent sur la mutualisation scientifique et les thématiques de recherche à afficher. Une journée scientifique sera organisée au printemps pour susciter des échanges de la communauté scientifique des deux unités.

Le calendrier à retenir pour la prochaine contractualisation est le suivant :

- Juillet 2023 : Finalisation du document d'évaluation de l'unité
- Fin 2023-début 2024 : Evaluation HCERES
- 01/01/2025 : Démarrage du prochain contrat

9. Questions diverses:

A la question de N. Delsuc, O. Lequin fait part de l'avis rendu par la Direction Générale des Finances Publiques au sujet des adhésions individuelles de chercheur à une société savante qui ne devraient pas être prises en charge sur des crédits d'établissements de recherche, en raison du caractère personnel de l'adhésion. Le directeur informe que des discussions sont en cours entre le CNRS et le MESRI et que rien n'est établi pour le moment ; pour pouvoir quantifier l'enjeu que cela représente, un recensement sera effectué auprès de la communauté du LBM.

N. Delsuc lance un appel à candidature pour être remplacé en tant que référent des séminaires de CultureChem de l'ED 406, incitant une femme à se présenter compte tenu du faible pourcentage de représentation. L. Rocard accepte cette proposition.

Concernant la reprise des séminaires de l'UMR, des dates seront proposées prochainement par S. Khemaissa et M. Letrou.³

Prochain conseil de laboratoire à fixer fin juin – début juillet

* * *

³ Les prochains séminaires d'UMR ont été programmés aux dates suivantes : mardi 05/04 de 10h à 12h, mardi 17/05 de 10h à 12h, jeudi 07/07 de 14h à 16h.